

Lutte contre la Précarité dans la Fonction Publique : La FSU-Justice porte la voix des agents non titulaires

Le 13 octobre 2016, la FSU-Justice prenait toute sa place dans la journée de lutte contre la précarité dans la Fonction Publique organisée par la FSU. Reçue en délégation par le cabinet du Ministre de la Justice, la FSU-JUSTICE a porté la voix des agents non titulaires.

Réduction de l'emploi précaire : l'échec de la Loi Sauvadet.

La Loi du 12 mars 2012, dite Loi Sauvadet, était la traduction législative d'un quinzième plan de titularisation d'agents contractuels.

Précarité dans la Fonction Publique : quelques chiffres pour mieux comprendre.

La part des Agents non Titulaires dans la Fonction Publique est de 17,3% de la totalité des agents, soit 942 629 personnes.

A ce chiffre s'ajoutent 192 000 contrats aidés fin 2014.

Dans la Fonction Publique d'Etat, 38,6% des agents contractuels sont à temps partiel, dont un cinquième ont un contrat d'une durée égale ou inférieure à 50%.

Le salaire moyen des contractuels était en 2014 environ 20% plus faible que celui des agents titulaires.

Dès l'origine, elle portait les germes d'un échec qui s'annonçait, **notamment à travers des conditions d'accès aux concours réservés bien trop restrictives.**

Ainsi, en 2014, sur près de 2700 agents sous contrat au sein du Ministère de la Justice, **seuls 1000 étaient titularisables**, car disposant d'une relation contractuelle suffisamment longue, doublée d'une quotité de travail suffisamment importante, pour accéder aux concours réservés. **La prolongation du dispositif de titularisation pour deux années supplémentaires jusqu'en 2018 n'y changera rien : toujours aussi peu d'agents non titulaires seront éligibles aux concours réservés.**

Outre une revendication de plan de titularisation massif, la FSU-Justice n'a pas manqué de pointer d'autres difficultés : comment expliquer que sur 1000 agents éligibles en 2014, seuls 390 agents s'inscrivaient aux concours réservés pour au final 200 lauréats alors que 340 postes étaient offerts. **Bon pour le service, pas bon pour la titularisation.** L'amertume de celles et ceux qui échouent, ou de celles et ceux qui apprennent l'existence des concours après coup, **justifie qu'une politique plus incitative et volontaire soit mis en place par le Secrétariat Général du Ministère de la Justice.** Et sur ce plan, quelle déception : depuis près de 12 mois, aucune réunion organisée. Depuis près de 12 mois, ce sujet a disparu des écrans.

La FSU-Justice ne peut l'accepter, et la nécessité de remettre cette question à l'ordre du jour semble avoir été entendue par le Ministère de la Justice, alors même que nous attendons toujours des éléments quant à l'organisation de futurs concours réservés, conformément à la prolongation en 2016 pour deux années de plus du dispositif de titularisation Sauvadet.

Par ailleurs, nous avons évoqué la situation de la PJJ, qui connaît encore un nombre important d'agents non titulaires (avec plus de 1400 ETP en 2015), dont beaucoup sont sur des contrats précaire de type 6 « quinquies » (6-5) et n'ont aucun espoir d'intégrer le dispositif Sauvadet. Cet état de fait fragilise le fonctionnement des services éducatifs et administratifs, et remet en cause la qualité du service public. Nous avons aussi dénoncé l'incertitude dans laquelle se trouvaient les Professeur techniques (P.T) contractuels, notamment en raison de la décision de la DPJJ de mettre fin à l'existence de ce corps. Que deviennent ces collègues en matière de droit à la titularisation ou de renouvellement de contrat ?

Pour notre part il est plus que temps de mettre en œuvre un nouveau recrutement pour les P.T et un plan de titularisation pour tous les contractuels de la PJJ.

La création d'un corps de psychologues : il est plus que temps d'aboutir.

Parmi les agents non titulaires se trouvent ceux qui ne disposent pas de corps d'accueil pour une titularisation. Les psychologues de l'Administration Pénitentiaire en font partie. **Depuis 2013, la création d'un corps de psychologues est promise.**

Le Cabinet du Ministre de la Fonction Publique nous a redit, à l'occasion d'une audience menée avec la FSU parallèlement à celle conduite auprès du cabinet du Ministre de la Justice, ne pas comprendre l'enlisement de ce dossier, pour lequel ils sont favorables.

Le cabinet du Ministre de la Justice pour sa part nous indique que ce sujet doit aboutir. **Il n'est pour le cabinet pas question de passer par un protocole d'accord préalable, long et inutile.** « Dialogue social de qualité » nous a t'il été dit s'agissant des discussions entourant la création d'un corps de psychologue. Le cabinet reprenait manifestement des éléments transmis par le Secrétariat Général du Ministère de la Justice. Nous avons précisé que **la dernière réunion de travail avec les Organisations Syndicales datant de juillet 2015, il nous semble largement excessif d'utiliser un tel qualificatif pour définir le dialogue social sur cette question.**

Au final, **la FSU-Justice a rappelé son exigence de création d'un corps respectueux des missions des différents psychologues exerçant au sein du Ministère de la Justice. Le cabinet du Ministre s'engageant pour sa part à relancer le Secrétariat Général** : ce dossier nous est présenté comme prioritaire, sans pour autant que le cabinet s'engage dans une publication de textes au premier trimestre 2017....

Forte d'une délégation composée d'agents contractuels, la FSU-Justice a pu clairement exposer au cabinet du Ministre de la Justice la réalité qu'est celle de la précarité : sous-rémunération systématique, durées de contrats minimales, renouvellements de contrats totalement aléatoires, précarité massive. Nous demandons aussi pour les non titulaires, une transposition des nouvelles grilles indiciaires issue de PPCR dans leurs rémunérations.

A ces constats s'ajoutent les conséquences sur le fonctionnement du Service Public de la Justice lorsque ces contrats s'échouent à leur terme, sans suite.

Dans son combat contre la précarité, la FSU mène également celui de la défense des Services Publics : car c'est parce qu'ils sont au service de l'Intérêt Général, que les fonctionnaires sont régis par la Loi, et non le contrat. Pour toutes ces raisons, la FSU-Justice a relayé la nécessité d'un plan de titularisation massif pour tous les agents contractuels, a réaffirmé la nécessité d'un corps d'accueil pour les psychologues de l'Administration Pénitentiaire et la reprise du recrutement des Professeurs Techniques, et a dénoncé le traitement indigne réservé aux Agents non Titulaires recrutés au sein du Ministère de la Justice. Ensemble, poursuivons ce combat pour un véritable Service Public de la Justice.

Paris, le 21 octobre 2016

SNPES-PJJ : (Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social-
Protection Judiciaire de la Jeunesse)
54 rue de l'Arbre Sec 75001 Paris.
Tél. : 01 42 60 11 49. Fax : 01 40 20 91 62.
Site : www.snpespjj-fsu.org
Mèl : snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr

SNEPAP : (Syndicat National de l'Ensemble des Personnels
de l'Administration Pénitentiaire)
12-14 rue Charles Fourier 75013 Paris
Tél : 06 07 52 94 25 - 01 48 05 70 56 - Fax : 01 48 05 60 61
Site : <http://snepap.fsu.fr>
Mèl : snepap@free.fr